



**OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE SÉLECTION
DES BOURSIÈRES/BOURSIERS
DU PROGRAMME CANADIEN DE BOURSES DE LA
FRANCOPHONIE
POUR LA COHORTE 2017**

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

PAYS	<ul style="list-style-type: none">Le pays doit faire partie des 37 pays membres de la Francophonie et être bénéficiaire de l'Aide publique au développement du Canada.
PRIORITÉS	<ul style="list-style-type: none">Le champ de formation requis doit correspondre à au moins une des priorités de formation qui ont été définies par le pays bénéficiaire.
INSTITUTION	<ul style="list-style-type: none">Fait partie des institutions admissibles à recevoir la bourse par ordre de priorité.S'est engagée à réintégrer la candidate/le candidat à l'issue de sa formation.A défini ses besoins institutionnels de renforcement.
CANDIDATE/ CANDIDAT	<ul style="list-style-type: none">Est à l'emploi.Occupe un poste clé (exception pour une candidate féminine si son employeur s'engage à la réintégrer dans un poste clé au retour).A défini avec son employeur ses besoins de renforcement.

Exigences requises et processus de soumission de la candidature

Toutes les informations concernant les exigences requises et le processus de soumission sont disponibles dans le guide de la campagne sur le site du PCBF :

www.boursesfrancophonie.ca